

TRANSPORTS

Comment Vélib' se prépare pour les JO

PAGE XII

FLINS

Grâce à Renault, Antoine peut faire du vélo

PAGE I

78



Le Parisien



**BENFICA - PSG
LES PARISIENS
EN TERRAIN
CONNU**

PAGES 16 ET 17

Vitinha.

LP OLIVIER ARANDEL

MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 N° 24293 - 1,90 €

Enquête

La fin de l'écriture manuscrite ?

L'avènement des nouvelles technologies, y compris à l'école, pose la question de savoir s'il faut remplacer le stylo par le clavier.

PAGES 2 ET 3



ISTOCK

Reportage
La Tunisie s'enfonce dans la crise
PAGES 8 ET 9



ANADOLU AGENCY / YASSINE GAIDI

SNCF
Les prix des billets vont flamber

PAGE 10



LP ARNAUD DU MONTIER



TENTEZ DE GAGNER L'UNE DES VOITURES MINI ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC LIDL PLUS*

Du 3 octobre au 13 novembre

*Informations et règlement disponibles en supermarché ou sur lidl.fr Année 2022 - LIDL RCS Créteil 343 262 622 - Sauf erreurs typographiques - Photos non contractuelles - Imprimé en U.E.



Téléchargez notre application LIDL Plus

PUBLICITÉ

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75, 92, 93, 94 (0,237 € HT) - 91, 77, 78, 95 (0,226€).

Enquête Publique

publilégal®
AFFICHER · PUBLIER · COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet de création d'une voie verte ;
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 31 jours consécutifs, du 29 septembre 2022 au 29 octobre 2022 inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Henri MYDLARZ, ingénieur conseil, cadre supérieur entreprise de travaux publics

Lieu de l'enquête : Mairie du Mesnil-le-Roi

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie du Mesnil-le-Roi aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier d'enquête est également consultable par le public à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement/Le-Mesnil-le-Roi>

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie du Mesnil-le-Roi aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie du Mesnil-le-Roi, afin d'être annexées au registre,
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront aux jours et heures suivants :

- **jeudi 29/09 de 14h30 à 17h30**
- **Mercredi 5/10 de 14h30 à 17h30**
- **Mardi 11/10 de 14h30 à 17h30**
- **Samedi 22/10 de 9h00 à 12h**
- **jeudi 27/10 de 14h30 à 17h30**

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie du Mesnil-le-Roi, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES CEDEX.

EP 22-445 / contact@publilegal.fr

Avis divers

LA COMMUNE DE VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°36-2022 en date du 29 septembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric a décidé d'approuver la Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cette modification fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois



MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

MISE À DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE FOURQUEUX

Par délibération n°22 E 09 en date du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye a adopté les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Fourqueux. Cette délibération est affichée au Centre administratif de la Mairie pendant un mois à compter du 29 septembre 2022. La mise à disposition au public se déroulera du vendredi 14 octobre au vendredi 18 novembre, à la Mairie déléguée de Fourqueux, aux horaires habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 14h30 à 17h, le vendredi de 8h45 à 12h et de 14h30 à 16h45 et le samedi de 8h45 à 12h) ainsi qu'au Centre Administratif de la commune, aux horaires habituels d'ouverture (le lundi de 8h30 à 12h et 13h à 16h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30).

Pendant la durée de la mise à disposition au public, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Fourqueux en cours de modification simplifiée pourront être consignées sur des cahiers d'observation papiers à la Mairie déléguée de Fourqueux et au Centre Admi-

nistratif, ou sur un cahier d'observation dématérialisé à l'adresse suivante : <http://modif-simplifiee-plu-fourqueux.miseadispotion.net>

Au terme de cette phase de mise à disposition au public, un bilan sera établi et soumis au Conseil municipal pour approbation et le projet de modification simplifiée sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 10/10/2022, il a été constituée une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LIONEL BOTTEREAU PHOTOGRAPHE
Sigle : LBP
Objet social : Photographe Portrait et événementiels d'entreprise
Siège social : 2 Petite rue du Refuge, 78000 VERSAILLES
Capital minimum : 1 €
Capital initial : 1 000 €
Durée : 20 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES
Président : Monsieur BOTTEREAU Lionel, demeurant 2 Petite rue du Refuge, 78000 VERSAILLES
Admission aux assemblées et droits de votes : Associé unique
Clause d'agrément : pas de cession

Par ASSP en date du 03/10/2022 il a été constitué une EURL dénommée :

CABRAL NOBRE

Sigle : CN Siège social : 1 rue Saint Pôl Roux 78280 GUYANCOURT Capital : 5000 €
Objet social : La sous-location de bien meublés, la négociation, la location et la gestion de tous bien immobiliers de tourisme ou non. Gérance : Mme Anaia Cabral Nobre demeurant 1 rue Saint Pôl Roux 78280 GUYANCOURT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Suivant acte SSP en date du 26 septembre 2022, constitution de la SASU :

Dénomination :

PEOPLE SCALE

Capital : 1 Euro
Siège social : 8 rue de Mexico - 78600 MAISONS-LAFITTE
Objet : L'accompagnement des entreprises dans la structuration de leurs équipes, création et déploiement d'une stratégie de croissance à l'international, conseil en management et sur tous sujets RH
Présidente : Mme Sibylle AMICE, 8 rue de Mexico 78600 MAISONS-LAFFITTE
Cessions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES

Divers société

AR CREA

SASU au capital de 2000 € Siège social : 2 rue de Choisy 78780 MAURECOURT RCS VERSAILLES MAURECOURT
Par décision du président du 05/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 24 rue de Pontoise 78780 MAURECOURT à compter du 05/05/2022
Modification au RCS de VERSAILLES.

quêteur remettra au maire son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Celui-ci sera mis par la suite à disposition du public en mairie, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Tout autre renseignement peut être obtenu en mairie, siège de l'enquête.

Françoise CHANCEL
Maire de Le Tremblay-sur-Mauldre

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BOIS D'ARCY

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE BOIS D'ARCY

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ EN COURS DE RÉVISION

Par arrêté n°2022/298 en date du 30 septembre 2022, le Maire de Bois d'Arcy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le Règlement Local de Publicité en cours de révision.

A cet effet, M. Alain CLERC, Directeur Equipement-Environnement de la C.C.I. de Châlons-en-Champagne en retraite, a été désigné par la Présidente du tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera en Mairie, du 24 octobre au 7 novembre 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture. M. le Commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- Le lundi 24 octobre de 8h30 à 12h00 ;
 - Le lundi 7 novembre de 14h30 à 17h30.
- Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, sur le site internet de la Mairie de Bois d'Arcy et toute correspondance pourra être adressée au Commissaire enquêteur par voie postale à : Mairie de Bois d'Arcy Service Urbanisme 2, avenue Paul Vaillant Couturier - 78390 Bois d'Arcy, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@boisdarcy.fr

L'adresse du site Internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées est https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=https-3A_www.boisdarcy.fr_reglement-2Dlocal-2Dde-2Dpublicite.aspx&d=DwlGaQ8c-uSEuY5DFUpK1tHJg-duTVIA&r=kGSz-LP3k6M7qPW_En2stZvQqlw0ff_-WlvPskf16Aw&m=IITp-1GJ2bpDGEGK4YjzCZSSojNwGY-29JU-knFWYd-WkXsf_XcGLTBS9RFFz-bH4W&s=076IXL7FUta1Q-7rsITf-jFZANckJ-3ZAwwHcl3XqDI&e= Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
MAIRIE DE BOIS D'ARCY

Enquête publique

COMMUNE

DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE

ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE REPRISE D'ELABORATION

Par arrêté n° 2022.09.144 en date du 22 septembre 2022, le maire de Le Tremblay-sur-Mauldre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme en cours de reprise d'élaboration.

A cet effet, la présidente du tribunal administratif a désigné M. Roland REYNOUARD, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie, du 24 octobre 2022 au 29 novembre 2022 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Monsieur le Commissaire enquêteur recevra en mairie, sans rendez-vous, le :

- **Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h**
- **Samedi 5 novembre 2022 de 10 h à 13 h**
- **Mardi 29 novembre 2022 de 16 h à 19 h**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier du projet du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration peut être consulté sur le site suivant : <http://www.mairie-tremblaysurmauldre.fr> ou un exemplaire mis à la disposition du public en mairie. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition. Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la mairie de Le Tremblay-sur-Mauldre, 17 rue du Pavé, 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre ou par voie électronique : plutsm@gmail.com A l'issue de la procédure, le commissaire en-

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme



Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h



Paiement 100% sécurisé



Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr